1er semestre 2017 - n°138
Le numéro : 2,30 €

les Nouvelles de l'Association

aide et soins à domicile

UNA

- L'ÉDITORIAL
- L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- LA VIE ASSOCIATIVE
- LES ACTUALITÉS
- LA CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

AGES ET VIE
aide et soins à domicile

le SOMMAIRE

BONNE ANNÉE

3

ÉDITORIAL

- Le mot du président 4

LA VIE DE L'ASSOCIATION

- Action du Conseil d'Administration suite à la lettre au Président du Conseil départemental sur la tarification 6
- Compte rendu de l'Assemblée Générale 8
- Composition du Conseil d'administration et du Bureau & accueil d'un nouvel administrateur 10
- Compte rendu du Séminaire 12
- L'activité de l'équipe ESA 13

ACTUALITÉS

- Actualités CLIC 7 & MAIA Val-de-Marne Ouest 14
- Le Cercle des Aidants

CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

- Vitry sur les rails par André Carville & Pierre Muse

l'ÉDITORIAL

Le mot du président

Une nouvelle année s'annonce et c'est l'occasion pour le Conseil d'Administration d'Âges et Vie de présenter à chaque membre du personnel, à leurs familles, aux personnes aidées, les meilleurs vœux de santé, solidarité, justice pour que 2017 soit une « bonne année ».

C'est un devoir d'humanisme qui anime notre Conseil d'Administration avec la volonté d'apporter des réponses aux personnes qui veulent rester maîtres de choisir le plus longtemps possible le lieu de leur quotidien.

Depuis plus de 30 ans, notre personnel tente d'apporter une réponse adaptée aux besoins de chaque personne aidée en dépit des difficultés et des contraintes financières rencontrées. En effet, l'arrêté de tarification unique par le département, la réduction ou la suppression des subventions de certaines mairies compromettent la mise en cohérence de notre mission.

Nous avons dû introduire un recours contre la tarification du Conseil Départemental qui baisse de 2 euros notre tarif horaire pour la prise en charge des personnes. Nous ne pouvons l'accepter, car ce serait méconnaître nos besoins en qualification, en rémunération des personnels. Nous aurions souhaité une collaboration plus étroite de la part des services du Département.

Malgré ces contraintes, Âges et Vie remplit sa mission et son savoir-faire est reconnu.

Aussi l'Association a été retenue par l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour l'expérimentation SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à domicile) pendant 2 ans.

En 2017 nous aurons également à mettre en œuvre le SSIAD renforcé qui vient de nous être autorisé par l'ARS, ce aussi à titre expérimental pendant 3 ans.

C'est une reconnaissance de la valeur de nos actions.

En 2017, nous continuerons à agir pour l'intérêt supérieur de l'avenir des professionnels de notre Association afin qu'il puisse répondre aux demandes exigeantes des personnes que nous accompagnons. Leur qualification, leur professionnalisme doivent être reconnus et nous serons à leur côté pour défendre l'aide et les soins à domicile.

BONNE ANNÉE 2017 À TOUS !

Jean-Claude Perrot
Président

Action du Conseil d'Administration sur la TARIFICATION suite à la lettre

Tarification 2017 des services d'aide à domicile et relation avec le Conseil départemental

Trois années de gestation pour enfin obtenir la loi ASV (Adaptation de la société au vieillissement) adoptée en décembre 2015, avec trois mesures phares :

Revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile.

Baisse du reste à charge pour les familles

Création du droit au répit pour les aidants

L'adoption du cahier des charges des services d'aide et d'accompagnement à domicile contenant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement applicables aux Saad autorisés, qui interviennent auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes handicapées, mais aussi des familles fragiles et enfin le rapport « Aide à domicile aux personnes âgées et aux personnes handicapées par les SAAD prestataires : le guide des bonnes pratiques » publié par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé en date du 7 novembre 2016 et consultable sur le site du Ministère :

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/20161207_-_guide_des_bonnes_pratiques_pa_ph.pdf

Tout cela augurait d'une année placée sous de bons auspices : différencier les services d'aide à domicile en fonction de leurs publics cibles.

Mais la surprise quant à l'interprétation de ces textes par les services du Conseil Départemental fut totale et la chute est vertigineuse. Voici pourquoi en 4 points.

● Contrairement à l'esprit de la loi ASV, **le Conseil Départemental augmente de manière significative le reste à charge** des personnes âgées bénéficiaires de l'APA.

En définissant un tarif unique en 2017 à 20,10 € pour les services autorisés et tarifés (seuls habilités à intervenir auprès des personnes relevant de l'aide sociale) et en se fondant sur le principe d'équité le Conseil Départemental nous demande de facturer directement à l'usager le différentiel (1,50 € correspondant à la baisse du tarif arrêté entre 2016 et 2017) pour justifier de la non-augmentation dans les faits du reste à charge et, en oubliant volontairement que ces dispositions avaient pour vocation de revaloriser le pouvoir d'achat des personnes âgées.

● **Pourquoi est-il si important de se battre pour préserver le juste tarif des services d'aide à domicile ?**

Le désengagement du Conseil Départemental dans le financement des services d'aide à domicile autorisés et tarifés est en contradiction avec ses obligations légales.

Un tarif unique pour l'ensemble des services tarifés d'aide à domicile du Val de Marne équivalent aux barèmes de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie fragilise les services organisés, expérimentés et compétents.

Connaissez-vous le coût d'une heure d'une auxiliaire de Vie sociale intervenant auprès d'un public fragile lorsque le Code du travail et la convention collective sont respectés ?

Réponse : 20, 80 € sans considération des frais d'encadrement, des frais de structures et des frais de fonctionnement.

au Président du Conseil Départemental

Rappelons simplement la loi qui dit que « **prévoir une participation financière de l'usager non prévue par la règlementation est une mauvaise pratique** ».

En d'autres termes, faire payer à l'usager un montant supplémentaire par rapport à la participation calculée au regard du barème prévu par la loi (article R.232-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles) est contraire à la loi. L'article R232-11 du CASF précise que : La participation du bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie prévue à l'article L. 232-4 est calculée au prorata de la fraction du plan d'aide qu'il utilise.

Les conditions de travail des salariés sont indissociables de la considération apportée aux personnes âgées et handicapées et des modalités d'intervention.

Veiller au respect des principes de continuité, de sécurité et de qualité : les décisions prises ne nous permettent plus d'accomplir cette mission sans risquer de mettre en danger les usagers et les salariés.

Nous ne pouvons aujourd'hui que déplorer que la qualification, l'expérience et la formation du personnel d'intervention ainsi que tout le travail de coordination et d'encadrement des aides à domicile pour accompagner avec les partenaires les situations individuelles ne sont absolument plus reconnus par le tarificateur et cela en totale contradiction avec les textes parus depuis 1 an.

Prôner le recours à des emplois à temps très partiel est contraire aux dispositions légales et ne fait que précariser encore davantage ce métier qui mérite d'être reconnu et valorisé. Les professionnels jouent un rôle prépondérant et essentiel dans le repérage des situations de vulnérabilité et ils sont un pivot essentiel dans la prise en charge médico-sociale.

Aujourd'hui, plus personne ne peut ignorer (extrait du même rapport) que « Les SAAD rencontrent des difficultés financières persistantes. Se pose également la question des pratiques de certains conseils départementaux qui par exemple ne respectent pas les règles du code de l'action sociale et des familles dans le cadre de l'attribution de l'APA ou les règles de financement des SAAD. Certains bénéficiaires se retrouvent ainsi avec des restes à charges supplémentaires (mise en place d'un "ticket modérateur"), et les SAAD avec des heures d'activités en moins et des emplois menacés à plus ou moins long terme »

L'enjeu est considérable, il faut que les valeurs affichées par le département soient en conformité avec ses actes.

Source : http://www.autonomie.valdemarne.fr/actions-en-faveur-des-personnes-âgées? taxoparentid =&public

Favoriser le « bien vieillir » chez soi ou en établissement : Les personnes âgées doivent pouvoir vivre dans l'environnement de leur choix, dans le confort et la sécurité. Leur autonomie est au cœur de cet axe et porte, entre autres sur le logement, le maintien des liens sociaux, la lutte contre l'isolement et l'amélioration des prestations. Ces actions engagent ainsi une réflexion globale sur la place des seniors dans la société.

Les principales aides destinées aux personnes âgées Val-de-Marnaises sont les suivantes :

l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile ou en établissement – L'aide sociale à domicile ou en établissement – La téléassistance – Le forfait Améthyste.

Par ailleurs, Le Conseil départemental :

– veille à la qualité du service rendu des services prestataires d'aide à domicile qui accompagnent les personnes âgées dans leur quotidien. À ce titre, il participe au financement de certains de ces services.

– est un acteur incontournable en matière d'agrément, de tarification et de suivi des établissements accueillant des personnes âgées (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes/EHPAD, logement-foyer, Unité de soins de longue durée/USLD, accueil de jour et hébergement temporaire en EHPAD). Le Conseil départemental contribue au financement de la création de places en établissement et veille au respect de la réglementation en matière d'accueil des résidents.

Compte rendu de l'Assemblée Générale

Pour sa 36e année consécutive, ÂGES & VIE a organisé son Assemblée Générale ordinaire.

Après désignation du bureau de cette assemblée, Madame Simone ROGER Présidente et Madame Mado GUERARD Secrétaire, Jean Claude PERROT, Président d'ÂGES & VIE déclare que l'assemblée est régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La parole est donnée à madame Line LARTIGUE, représentant UNA (Union Nationale Aide à Domicile) à laquelle ÂGES & VIE est adhérente qui nous présente le SPASAD (services polyvalents d'aide à domicile).

La loi d'adaptation de la société au vieillissement préconise, pour une meilleure efficacité des interventions à domicile auprès des personnes dépendantes, qu'il est indispensable de coordonner tous les services. C'est l'objet du SPASAD, son objectif est de :

- Servir et soutenir, au plus près des besoins, une population fragile.
- Décloisonner les interventions sociales et médico-sociales par la coordination des aides et des soins et organiser au mieux les services.
- Développer des actions de prévention et mobiliser les compétences nécessaires (psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologue, diététiciens…).
- Optimiser la formation professionnelle des intervenants pour accroitre leurs compétences et prévenir les risques psychosociaux.
- Proposer un guichet unique pour favoriser l'organisation du retour au domicile après hospitalisation.

Le personnel d'ÂGES & VIE travaille déjà dans cette optique et c'est la raison pour laquelle le conseil d'administration a appuyé le dépôt de la candidature de l'association à l'expérimentation mise en place par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Intervient ensuite Monsieur Jean Luc LAURENT, député-maire : il est conscient des problèmes que rencontrent les associations et manifeste son soutien pour l'action auprès des personnes qui ont des difficultés au quotidien.

Monsieur Hervé ROBERT, Directeur d'Âges & Vie, procède à une synthèse de l'activité des services que le conseil d'administration suit régulièrement.

Le SSIAD – forte progression d'occupation du service – 206 personnes de plus de 60 ans en 2015 et 15 de moins de 60 ans. Parmi les personnes de plus de 60 ans, plus du tiers vivent seules à domicile. Leur dépendance identifiée en GIR indique que 37,86 % sont dépendantes. Elles nécessitent 2 à 3 passages d'aide ou de soins par jour 7/7. L'ESA (équipe spécialisée Alzheimer) a été mise en place en 2012. 75 personnes ont bénéficié de ce service en 2015, 61 en 2014. Saturation des demandes ce qui ne veut pas dire que les personnes sont laissées dans la nature. L'évaluation de la situation est faite, des conseils d'aide sont donnés ainsi que des orientations, des préconisations.

Le SAAD – Le service d'aide à domicile est intervenu auprès de 354 personnes de plus de 60 ans et 73 moins de 60 ans – baisse du nombre d'heures, augmentation du nombre de bénéficiaires, les plans d'aide qui diminuent, turn-over important des personnes aidées.

Le CLIC 7 en 2015 – 1032 personnes ou situations suivies ; ce sont essentiellement des femmes, 80/89 ans sur Vitry, Villejuif et Ivry. Il faut constater une augmentation de 9 % de l'activité tout en constatant la diminution de 7 % du financement.

Le CLIC 7 initié un projet avec l'immobilière 3F dont l'objectif est d'accompagner des personnes de plus de 75 ans pour accéder à un logement plus adapté, d'aider à l'aménagement des logements. Une action sur les chutes est également en cours : déclarer la chute – consultation prévention des chutes – fiche de liaison ville/hôpital – information des aidants, des professionnels, des financeurs, des assureurs.

Rappel de la composition du Conseil d'administration et du Bureau

La MAIA – 3 gestionnaires de cas et une quatrième en cours de recrutement devraient prendre en charge 40 personnes en situation très complexe. 52 personnes prises en charge, 23 personnes en liste d'attente. Ce sont des personnes âgées, isolées, désorientées, présentant souvent des troubles psychiatriques qui ont déjà un accompagnement au domicile.

Approbation des comptes de l'exercice 2015 :

Monsieur Jean Yves LEMERLE, Trésorier d'Âges & Vie, présente le compte de résultat (charges et produits).

Rapport du commissaire aux comptes :

Monsieur Younès BOUJJAT représentant la société SOFIDEEC BAKER TILLY, valide les comptes d'Âges & Vie.

Désignation du commissaire aux comptes :

L'Assemblée Générale, constatant que les fonctions du commissaire aux comptes viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, renouvelle sa confiance à SOFIDEEC BAKER TILLY jusqu'en 2021.

Réélection des membres du conseil d'administration :

Les membres sortants sont Madame GUERARD Mado & Monsieur LEMERLE Jean Yves

Madame GUERARD et monsieur LEMERLE renouvellent leur mandat.

La présidente du bureau madame ROGER Simone informe de la candidature de madame FABRE Christine en tant qu'administrateur. Madame FABRE Christine est élue.

Cotisation d'adhésion 2016/2017 :

Le président du bureau propose de maintenir le montant de la cotisation à 38,00 €.

Proposition adoptée à l'unanimité des voix.

Monsieur PERROT, Président d'Âges & Vie, prend la parole pour conclure cette 36e Assemblée Générale ordinaire :

"Cette manière de travailler prend du temps, demande des moyens, des personnels compétents formés si nous voulons aussi être force de proposition dans le domaine de la prévention et de la bientraitance.

Le personnel d'Âges & Vie, soutenu par les administrateurs, est très motivé. Il s'investit dans de nombreuses expérimentations et est à l'affût de nouveaux projets.

ESPÉRONS QUE LES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES NE VIENDRONT PAS ENTAMER TOUT CE DYNAMISME."

Les délibérations relevant de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire sont closes.

Par Christian Hering
administrateur

Compte-rendu du Séminaire des

Comme chaque année en octobre, les administrateurs se réunissent pour une journée de partage, de réflexion sur la situation d'Âges et Vie, des personnes aidées et des salariés.

Comme l'affirme Jean Claude PERROT, Président, nous ne sommes pas dans un contexte favorable économiquement pour l'aide à domicile.

En effet, l'arrêté de tarification unique par le département, la diminution de certaines subventions octroyées par les Mairies, voire même la suppression totale de certaines d'entre elles compromettent gravement le soutien des personnes isolées et dépendantes à leur domicile.

Et pourtant, malgré les difficultés, Âges et Vie veut remplir sa mission sociale en fidélité à la volonté et aux objectifs des fondateurs : permettre aux personnes qui le souhaitent de rester le plus longtemps à domicile.

Âges et Vie est une association vivante, ambitieuse, qui répond à des appels à projet dans le souci d'une meilleure aide aux personnes isolées, dépendantes. L'Association a été retenue par l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour l'expérimentation SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile) pendant 2 ans. Il s'agit de continuer à développer l'aide et le soin à domicile par des services coordonnés, c'est-à-dire que les intervenants réfléchissent et travaillent ensemble pour une meilleure coordination. Âges et Vie a signé la convention avec l'ARS ; un budget de 85.000 € est prévu qui sera consacré à l'embauche d'un(e) infirmier(e) coordinateur(trice) et à de la formation pour le personnel. La signature d'un contrat d'objectif et de moyen (CPOM) est en attente de réponse de l'ARS.

Âges et Vie a également répondu à un second appel à projet de l'ARS : la candidature pour 20 places en SSIAD renforcé, à titre d'expérimentation pendant 3 ans. La réponse positive vient d'être confirmée. Ainsi, le SSIAD d'Âges et Vie pourra prendre en charge 20 personnes supplémentaires totalement dépendantes nécessitant les soins et l'aide par deux personnes conjointement (infirmier et aide-soignant, 2 aides-soignants, 1 soignant et un auxiliaire de vie), plusieurs fois par jour. Le financement accordé devrait permettre l'embauche d'un(e) coordinateur ou coordinatrice, 3 infirmiers de terrain, 3 aides-soignants et 1 ergothérapeute.

Administrateurs d'AGES ET VIE

Âges et Vie a un réseau de partenaires avec lesquels la collaboration est effective et efficace. Sans moyens supplémentaires, l'association est présente à la plate-forme d'appui d'ONCO 94, à SILVER INNOV, à FUTUR ÂGE. Dans la mesure du possible, il est fait appel aux moyens techniques existants, ceux plus novateurs (nous n'en sommes pas encore à l'utilisation des « robots » !) afin de faciliter le soutien à domicile. Ces moyens sont aussi des aides importantes pour les salariés : bien souvent, ils soulagent dans les tâches et peuvent permettre d'éviter des accidents du travail.

Mais avant tout, les personnes isolées à leur domicile ont besoin d'une présence humaine rassurante et sur laquelle elles peuvent compter.

C'est pour cela qu'Âges et Vie a alerté :

- les autres associations adhérentes à UNA pour une démarche auprès du Conseil départemental qui décide de la tarification des heures d'aide à domicile.

- que l'UNA Ile de France est intervenu auprès du Conseil départemental du Val de Marne pour qu'il revienne sur sa décision de tarification unique pour tous les services.

- qu'il est important de rencontrer les élus pour leur présenter la réelle situation d'Âges et Vie :

le profil des personnes aidées très souvent isolées, les moyens nécessaires pour une aide adaptée au domicile, la situation financière d'Âges et Vie : le Conseil d'administration est préoccupé par le devenir des 130 salariés et celui des personnes dépendantes sur les communes de VITRY, IVRY,VILLEJUIF, KREMLIN-BICÊTRE,THIAIS et CHOISY LE ROI.

Par Mado Guérard
administratrice

L'activité de l'Equipe Spécia

Depuis décembre 2012, l'Équipe Spécialisée Alzheimer d'Âges et Vie accompagne des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, quel que soit leur âge.

Elle se compose du chef de service, Ulysse PEREZ, de deux psychomotriciennes, Thaïs DUBOURG et Johanna TOULEYROU, de deux Assistantes de Soins en Gérontologie (ASG), Fatiha TOUATI et Marie-Claire FABRE et d'une secrétaire du pôle médical, Chrissy MILOVANOVIC.

Son objectif est de permettre aux personnes malades de rester au domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions, malgré leur problème de mémoire, en préservant et en favorisant le maintien de leur autonomie.

L'ESA est sollicitée suite à une prescription médicale réalisée par un médecin spécialiste ou généraliste (médecins des consultations mémoire de Charles Foix et Paul Brousse, ou médecin de famille, neurologue libéral…). Le diagnostic d'une maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée doit être posé et la personne doit avoir un début de difficulté dans son quotidien (oublis, confusion entre passé et présent, mauvaise gestion des documents administratifs…).

La prise en soin se fait sur 15 séances, sur une période de 3 mois, éventuellement renouvelable une fois, 1 an après la première prescription.

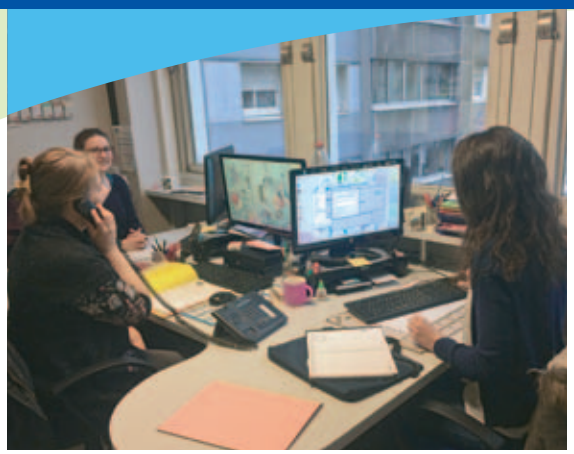

Comment interviennent les professionnels de l'ESA ?

L'aidant ou la personne elle-même contacte l'équipe. S'ensuit un entretien téléphonique au cours duquel, les professionnels de l'ESA réalisent une première évaluation de la situation : prise d'information sur le parcours médical du patient, son autonomie, ses habitudes de vie, son comportement, les changements qui sont intervenus depuis le début de la maladie et leurs impacts sur la vie quotidienne. Cet entretien permet également de présenter l'Équipe Spécialisée Alzheimer, son but et ses moyens d'action.

Suite à ce premier entretien, l'équipe détermine si la personne rentre bien dans les critères de prise en soin de l'ESA. Dans le cas contraire, une réorientation est proposée.

Dans l'attente d'un suivi par l'ESA (environ 6 mois d'attente avant de débuter les premiers RDV au domicile), des préconisations sont faites : constitution d'un dossier APA (Aide personnalisée à l'Autonomie), informations sur les structures d'aide aux aidants (Cercle des Aidants, Plate-forme d'accompagnement des aidants…), mise en place d'aide au domicile (Service d'aide à Domicile, Service de Soins Infirmiers à Domicile), accueil de jour, orthophonistes…

lisée Alzheimer ESA

Dès que l'ESA peut commencer la prise en soin, elle contacte la personne ou son aidant, pour lui proposer un premier RDV à son domicile. Ce premier RDV est organisé un à deux mois à l'avance. Une nouvelle évaluation est faite : échange avec le patient, sur son quotidien, ses difficultés, ses envies… et avec son aidant sur ses questionnements, son épuisement éventuel, ses demandes. Ce premier RDV constitue la première séance.

La suite des 15 séances se déroule comme suit :

Les 2e et 3e séances sont consacrées au bilan psychomoteur : évaluation des compétences et capacités cognitives (mémoire, attention, orientation dans le temps et l'espace…) et des capacités motrices (équilibre, déplacement…)

La 4e séance présente les conclusions du bilan et le projet d'accompagnement pour la suite de la prise en soin. L'Assistante de Soin en Gérontologie prend le relais de la psychomotricienne.

Le projet est établi avec l'accord de la personne et apporte des solutions qui pourraient améliorer son quotidien : mise en place d'astuces pour pallier aux problèmes de mémorisation, favoriser l'ouverture vers l'extérieur, apporter une stimulation…

De la 5e à la 15e séance, l'Assistante de Soin en Gérontologie poursuit l'accompagnement, toujours en lien avec le ou les aidants de la personne.

À l'issue des 15 séances, une synthèse est réalisée et un compte-rendu est adressé au médecin traitant et au prescripteur du patient.

Compte tenu du nombre croissant de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des nombreuses demandes, l'ESA doit gérer une liste d'attente importante et aurait besoin de moyens supplémentaires pour y faire face.

Depuis sa création, l'ESA a pris en charge 170 personnes.

Âges et Vie alerte l'ARS (Agences Régionales de Santé) afin d'obtenir les moyens supplémentaires au regard des besoins de la population de notre territoire.

Il y a 8 ESA dans le Val-de-Marne et des rencontres régulières (3 fois par an) sont organisées afin d'échanger sur les pratiques et l'accompagnement des malades et de leurs aidants.

Par Monique Perrot
& Mado Guérard

L'actualité du

Projet prévention des chutes en partenariat avec Mondial Assistance et l'hôpital Charles Foix

Bilan : À ce jour nous avons recensé 210 personnes âgées de plus de 60 ans qui ont chuté sur le secteur. Parmi elles environ 1/3 ont été hospitalisé es suite à cette chute.

L'action du CLIC se porte vers toutes celles qui sont restées au domicile et pour lesquelles un diagnostic approfondi serait nécessaire pour comprendre l'origine de la chute.

Le CLIC est donc en lien avec l'entourage des personnes chuteuses, malheureusement il s'avère très difficile de convaincre l'entourage de conduire leur proche en consultation. Nombreux sont ceux qui banalisent la chute ou qui sont débordés et déjà très investis dans l'accompagnement de leur proche et par conséquent ne font pas la démarche de contacter la consultation prévention des chutes.

Au vu de ce constat, il s'avère nécessaire de sensibiliser les aidants sur la prévention des chutes, c'est pourquoi le CLIC a proposé le mercredi 7 décembre une réunion d'information de 16 h à 17 h au foyer Henri Barbusse à Vitry-Sur-Seine.

les ACTUALITÉS

- **Le 22 septembre après midi, réunion « accidents vasculaires cérébraux** : les reconnaitre et agir vite » en partenariat avec l'hôpital de Bicêtre et France AVC. Cette conférence a réuni 115 personnes âgées de 60 ans et plus sur la ville du Kremlin-Bicêtre.

- **Le Forum « Pas de retraite pour la mobilité »** qui s'est déroulé le 4 octobre à Villejuif a réuni 150 personnes. Au cours de cette action, les personnes ont pu assister à des conférences, essayer du matériel et s'informer sur les différents stands présents.

- **Le Forum « Les dix commandements du bien-être »** s'est déroulé à Ivry-sur-Seine le 9 novembre, il a réuni environ 150 personnes qui ont pu assister à une conférence animée par un médecin nutritionniste et à de nombreux ateliers tels que la sieste Flash, l'ostéo gym, la sophrologie, etc.

- **Le projet « Autonomise toit »** a permis pour le moment à deux ménages d'intégrer des appartements tout neufs adaptés aux personnes à mobilité réduite sur Ivry-sur-Seine. Ils sont enchantés de leur déménagement. D'autres sont en cours de visite et devraient intégrer un logement prochainement.

- **Les ateliers prévention en partenariat avec le PRIF** (Prévention Retraite Ile de France) se poursuivent les lundis après – midi avec les ateliers mémoire.

- **L'atelier D-Marche a été lancé le 19 octobre**, il se poursuivra jusqu'au 11 janvier 2017. Il réunit un petit groupe de 14 personnes, toutes très motivées pour marcher de façon assidue et encouragées par le podomètre qui leur a été remis gracieusement. Au préalable ils ont été sensibilisés au bienfait de la marche par un « coach en activité physique ».

……et celle de la MAIA Val-de-Marne Ouest

- **L'ARS a accordé un 4e poste** de gestionnaire de cas. La candidate a pris ses fonctions le 3 janvier 2017.
- **Départ fin décembre 2016** de la pilote, Michèle Dupont, recrutement en cours.
- **Un protocole Ville-Hôpital** a été signé avec l'hôpital Paul Brousse, en cours de signature avec l'hôpital Charles Foix.
- **Un formulaire d'analyse multidimensionnelle et d'orientation** en vue de la mise en place du guichet intégré est en cours d'élaboration au niveau régional.

Des nouvelles du Cercle des Aidants de vitry sur seine

Du côté des aidants

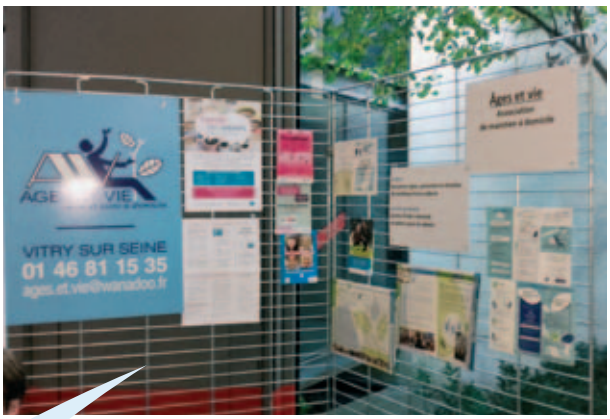

L'association Âges et Vie était présente au **Forum départemental des aidants** organisé le 3 octobre au MAC VAL par le Conseil Départemental.

C'était la deuxième manifestation de ce type, la première ayant eu lieu en 2015 à la Préfecture, Âges et Vie a bien sûr participé aux deux.

Y étaient invités les différents organismes ayant des actions dans le domaine de l'aide aux aidants.

Ce fut l'occasion de diffuser l'information sur l'association, et en particulier sur le cercle des aidants.

Notre stand a accueilli un nombre assez conséquent de personnes (47) : des professionnels, des familles aidantes, des personnes en situation de handicap. Il y a eu des moments d'échanges pendant lesquels les personnes aidantes ont pu exprimer leur besoin de soutien.

Rappel des prochaines dates du Cercle des Aidants :

Les 21 janvier, 25 février, 18 mars, 22 avril, 20 mai, 17 juin 2017. De 10 h à 12 h à la Résidence Paul et Noémie Froment, 64 rue Louise Aglaé Cretté à Vitry-sur-Seine.

Vitry sur les rails

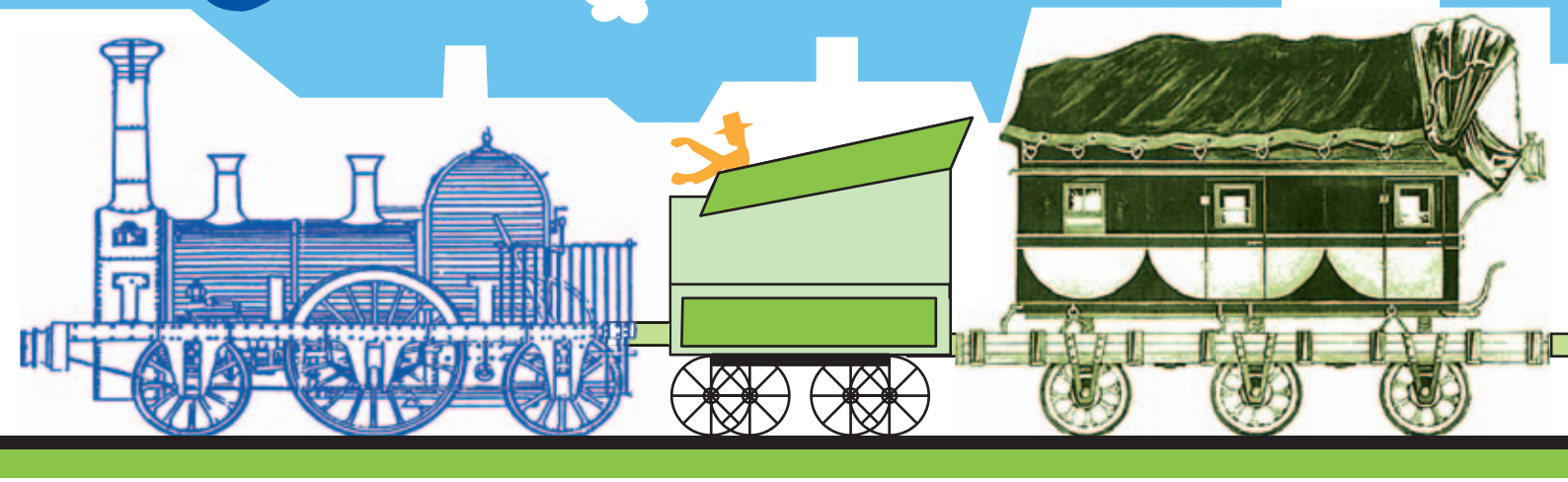

A l'origine, le matériel ferroviaire ne comportait que des voitures de 1ère et de 2e classe éclairées par des lampes à huile. En 1842 on y ajouta des voitures de 3e classe, sortes de tombereaux découverts et inconfortables qui rendaient malades bons nombre de voyageurs. Elles suscitèrent de vives réclamations et furent supprimées en 1848 par ordonnance gouvernementale et remplacées par des voitures couvertes.

La locomotive qui tractait le train inaugural de Paris à Corbeil était d'origine anglaise, machine à essieux indépendants, elle était la première d'une série construite outre-Manche pour la Compagnie d'Orléans. Elle était de marque Stephenson.

Par la suite, d'autres seront construites en France, mais inspirées par les machines anglaises.

Train type en 1840. Il est tiré par une locomotive Stephenson. On remarque la première voiture qui ressemble à une diligence.

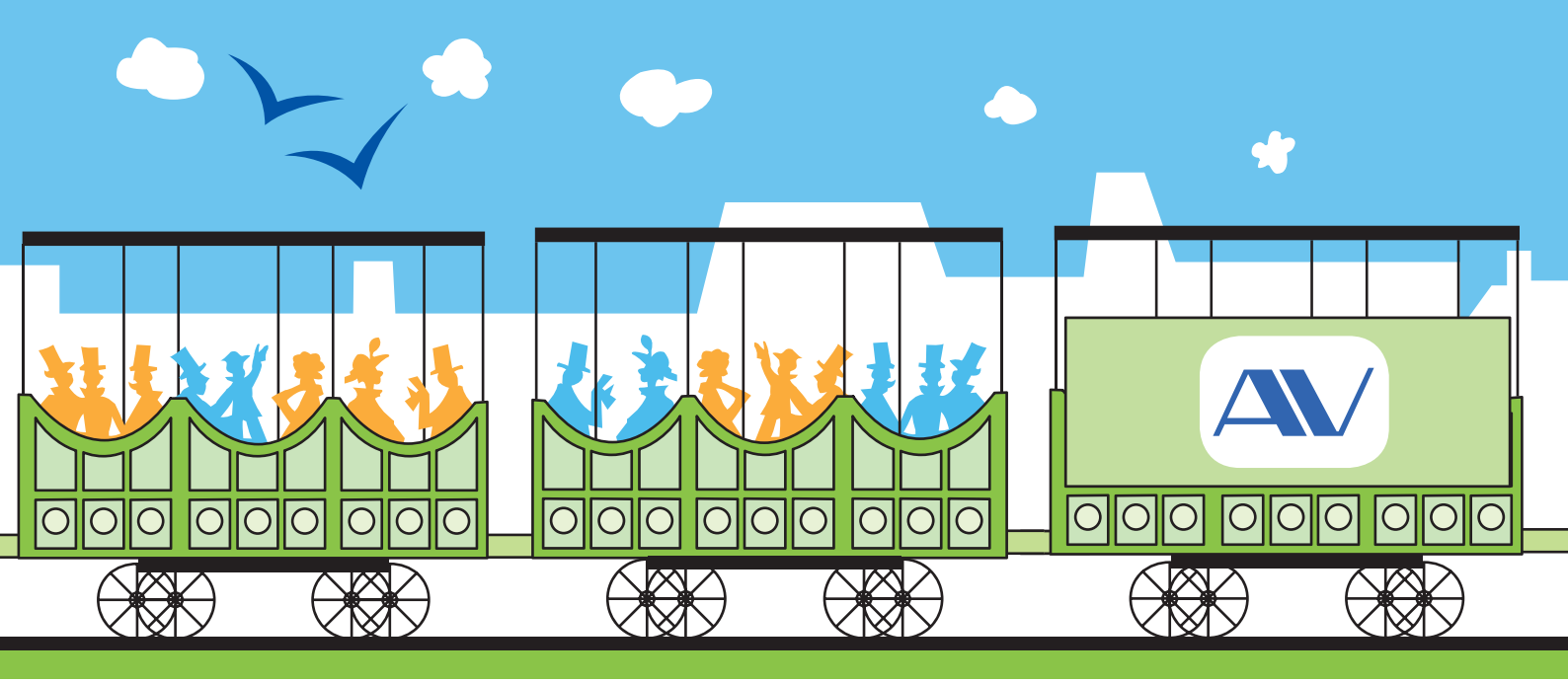

Les wagons de première classe sont exécutés d'un seul morceau, mais conservent l'aspect d'une diligence.

Wagon de seconde classe

Voiture de troisième classe

Certaines compagnies de messagerie utilisent le chemin de fer pour « transborder » leurs diligences.

Sur la ligne d'Orléans, grâce à un système inventé par François Arnoux, directeur des Messageries, la caisse seule, au départ de Paris, est placée sur une plate-forme.

À Orléans, la diligence retrouve ses roues et des chevaux. L'opération inverse est faite pour retourner à Paris.

Le Rail-Route est né !!!

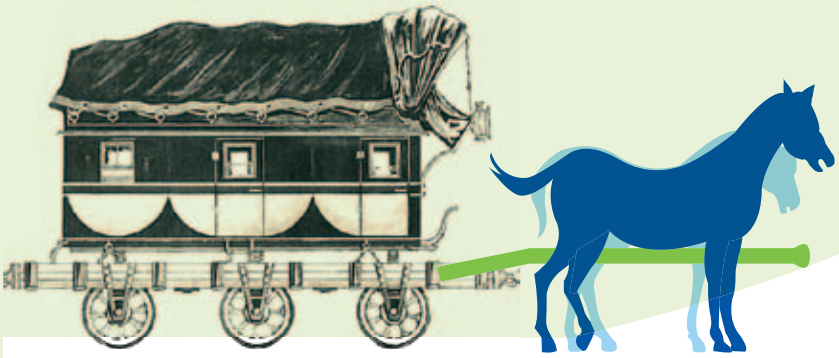

À suivre

VITRY SUR LES RAILS

par André **CARVILLE**
et Pierre **MUSE**

AGES ET VIE

SOUTENEZ NOTRE PROJET DE VIE ET NOS VALEURS

NOTRE APPEL

Contre vents et marées, depuis 1981, dans le sud-ouest du Val de Marne, ***des hommes et des femmes se sont réunis au sein d'ÂGES et VIE pour conjuguer une militance associative avec une gestion d'entreprise efficace***, centrée sur son objet social et non sur la redistribution d'éventuels bénéfices.

Notre engagement citoyen place au cœur de notre action et de notre réflexion collectives, les intérêts, le bien-être de personnes qui vivent « chez elles » tout en étant vulnérables du fait de la maladie, du handicap, de l'âge.

On vit et on vivra de plus en plus accompagné, soigné à domicile !

Âges et Vie (plus de 130 salariés) propose dans cette optique une offre de services et d'actions coordonnés, non lucrative : Services d'***aide***, de ***soins***, d'***accompagnement***, ***Cercle des aidants***…

Bénévoles et salariés se côtoient pour assurer cette mission sociale en partenariat avec des Collectivités territoriales et locales, diverses organisations et professionnels du secteur sanitaire et social (Hôpitaux, Cliniques, Réseau oncologique, Services sociaux…).

Aujourd'hui, Âges et Vie doit tenir compte d'une transformation sociale qui bouleverse les individus comme les organisations et faire avec des ressources financières en constante diminution, du fait d'un certain désengagement des Pouvoirs publics.

Nous témoignons que ce projet associatif a toujours besoin, pour vivre et s'enrichir, de la participation bénévole, citoyenne d'hommes et de femmes, de leur compétence qu'ils soient utilisateurs ou non de services !

Nous comptons sur votre soutien financier, votre participation active et espérons bientôt vous accueillir parmi nous !

Le Conseil d'Administration d'Âges et Vie

Vitry-sur-Seine, le 05 janvier 2017

Pour adhérer **veuillez nous envoyer vos nom, prénom et adresse, votre numéro de téléphone ou nous contacter par mail aux coordonnées ci-dessous indiquées.**

AGES ET VIE

7 avenue Robespierre
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01.46.81.15.35
Fax : 01.46.82.77.78
Site : www.agesetvie.fr
e-mail : ages.et.vie @wanadoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Hervé Robert
assisté de
André Carville, Mado Guérard, Monique et Jean-Claude Perrot, Simone Roger, Christian Hering

Maquette : Jacques Clergue et Philippe Rolle - Impression : Point 44 Champigny sur Marne 94500
Crédit photos : Anne-Sophie Mauffré © UNA / Âges et Vie / DR - ISSN n° 11640901